

0A-03-036

Québec, le 29 mai 2003

Madame Danielle Racette Mayer
Secrétaire-trésorière adjointe
Municipalité de Ferme-Neuve
70, 12^e Rue
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0

Madame,

La Commission de toponymie, lors de sa réunion tenue le 7 mai 2003, a officialisé seize odonymes pour désigner des voies de communication situées sur le territoire de votre municipalité. Vous trouverez en annexe l'attestation d'officialisation de ces nouveaux noms.

Nous vous transmettons également la liste de tous les odonymes officiels de votre municipalité; ce sont d'ailleurs ces derniers qu'utilisera le Directeur général des élections pour constituer la *Liste électorale permanente*. Conséquemment, lorsque votre Municipalité procédera à la dénomination de nouvelles voies ou à des changements de noms, nous comptons sur votre collaboration pour nous en faire part.

Nous désirons vous rappeler que le gouvernement souhaite que les organismes de l'Administration, dont les municipalités, puissent être cités en exemple quant à la qualité du français dans leur communication et dans l'affichage, notamment celui des noms de rues et de chemins.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général et secrétaire,
Original signé

Alain Vallières

AV/FC/nd

p.j. Attestation d'officialisation
Liste de tous les odonymes officiels
c.c. Monsieur Pierre Borduas, MRC d'Antoine-Labelle

Attestation d'officialisation

En vertu des dispositions de la **Charte de la langue française** (L.R.Q., c. C-11), la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec. À cette fin, il lui revient d'approuver les toponymes et les odonymes qu'elle juge conformes à ses critères de choix et à ses règles d'écriture.

Lorsque d'autres organismes de l'Administration exercent une compétence concurrente, la Commission peut, avec leur assentiment, déterminer ou changer les noms de lieux sur lesquels s'exerce cette compétence. Dans tous les autres cas, la Commission peut, de sa propre autorité, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms.

Dès la publication à la **Gazette officielle du Québec** des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation (art. 128).

Il est attesté, par la présente, que la Commission de toponymie a officialisé les noms suivants, lors de sa réunion tenue le 7 mai 2003 :

Ferme-Neuve

Région administrative: Laurentides

MRC: Antoine-Labelle

Toponyme	Type d'entité
4e Rue	Rue
5e Avenue	Avenue
5e Rue	Rue
6e Rue	Rue
9e Rue	Rue
Chute-du-Windigo, Chemin de la	Chemin
Cocanagog, Chemin du	Chemin
Industrielle, Rue	Rue
Lac-Bertrand, Chemin du	Chemin
Lac-Fraser, Chemin du	Chemin
Major, 1er rang de	Chemin
Nibi, Chemin	Chemin
Piscatosine, Chemin du	Chemin
Plaisanciers, Chemin des	Chemin

Commission de toponymie

Bordereau d'inscription

Numéro : OA-03.036

Responsable : Hélène La Rochelle

Documents annexés : - Analyse odonymique

Date : 2003-05-07

Présentation

Décision

Numéro

Date

Suite au BI :

Objet : Ferme-Neuve M, 79097. Mise à jour de l'odonymie de cette municipalité.

Région administrative : Laurentides

MRC : Antoine-Labelle

Territoire de localisation : 79097 M Ferme-Neuve

Latitude : 46°42'00"

Longitude : 75°27'00"

Feuille : 31J/11

Origine de la demande : Directeur général des élections et
Ferme-Neuve M, 79097

Analyse de la question :

À la suite de l'opération de relance odonymique, la Municipalité de Ferme-Neuve nous a retourné la liste en répondant qu'il n'y avait pas de changements. Après vérification, il s'avère que la Municipalité accepte toutes les formes normalisées proposées par l'analyste et que tous les noms sont en usage. Les dénominations concernées respectent par ailleurs les critères de choix et les règles d'écriture établis par la Commission.

Recommandation :

Il est recommandé d'approuver les nouvelles dénominations soumises en analyse.

Statut proposé	OP
Odonymes	16
Total	16

Nombre total de toponymes ou d'odonymes examinés: 16

Décision :

Suite à donner :

Commentaire :

Le secrétaire :

La présidente :

Bordereau d'inscription

Numéro	No séq.	Toponyme	-----Statut-----		Code ling.	Forme norm.	Usage	Qual. info.	Type orig.	1- Champ note
			actuel	proposé						2- Commentaire au requérant
*** Cocanagog, Chemin du (Chemin: 46°42'00" 75°27'00"; 31J/11; Ferme-Neuve M, 79097)										
7.0	322 378	Cocanagog, Chemin du	FA	OP	30	D	00	00	CC	Ferme-Neuve, HLA 2002-06. * Usage confirmé selon la liste de relance retournée par la Municipalité de Ferme-Neuve le 2003-04-03. La secrétaire-trésorière adjointe, madame Danielle Racette Mayer, confirme que cette forme est acceptée par la Municipalité, HLA 2003-04. * 1- Forme normalisée de l'odonyme «Chemin du Lac-Cocanagog» relevé dans la résolution municipale adoptée le 1996-03-04. Ce chemin conduit au lac dénommé officiellement «Lac Cocanagog». DGR 96-05. * Nom relevé dans la liste du DGE de 2002-06 et sous la forme «Lac Cockanagog» dans la liste des odonymes de la Municipalité reçue en 2002-01. Usage confirmé de «Chemin du Cocanagog» par madame Carole Desjardins, employée de la Municipalité de Ferme-Neuve, HLA 2002-06. * Nom relevé dans la liste du DGE de 2003-04. La secrétaire-trésorière adjointe, madame Danielle Racette Mayer, confirme que cette forme est acceptée par la Municipalité. Ce nom avait reçu un avis favorable le 1996-06-07, HLA 2003-04. *
*** Industrielle, Rue (Rue: 46°42'00" 75°27'00"; 31J/11; Ferme-Neuve M, 79097)										
8.0	376 895	Industrielle, Rue	IN	OP	10					1- Nom relevé dans la liste des odonymes de la Municipalité reçue en 2002-01. Usage confirmé par madame Carole Desjardins, employée de la Municipalité de Ferme-Neuve, HLA 2002-06. * Usage confirmé selon la liste de relance retournée par la Municipalité de Ferme-Neuve le 2003-04-03, HLA 2003-04. *
*** Lac-Bertrand, Chemin du (Chemin: 46°42'00" 75°27'00"; 31J/11; Ferme-Neuve M, 79097)										
9.0	376 885	Lac-Bertrand, Chemin du	IN	OP	11					1- Nom relevé dans la liste du DGE de 2002-06 et sous la forme «Lac Bertrand» dans la liste des odonymes de la Municipalité reçue en 2002-01. Ce nom fait référence au lac dénommé officiellement «Lac Bertrand». HLA 2002-06. * Nom relevé dans la liste du DGE de 2003-04. Usage confirmé selon la liste de relance retournée par la Municipalité de Ferme-Neuve le 2003-04-03, HLA 2003-04. *
*** Lac-Fraser, Chemin du (Chemin: 46°42'00" 75°27'00"; 31J/11; Ferme-Neuve M, 79097)										
10.0	376 886	Lac-Fraser, Chemin du	IN	OP	12					1- Nom relevé dans la liste du DGE de 2002-06 et sous la forme «Lac Fraser» dans la liste des odonymes de la Municipalité reçue en 2002-01. Ce nom fait référence au lac dénommé officiellement «Lac Fraser». HLA 2002-06. * Nom relevé dans la liste du DGE de 2003-04. Usage confirmé selon la liste de relance retournée par la Municipalité de Ferme-Neuve le 2003-04-03, HLA 2003-04. *

Québec, le 20 juin 2002

Madame Thérèse Boivin
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Municipalité de Ferme-Neuve
70, 12^e Rue
Case postale 370
Ferme-Neuve (Québec) J0W 1C0

Madame

L'adoption de la *Loi sur l'établissement de la liste électorale permanente* a eu pour conséquence de confier au Directeur général des élections le mandat de constituer cette liste, de même que le fichier des électeurs et le fichier des territoires qui la supportent. Les noms de voies de communication constituent l'essentiel de l'information géographique de ces fichiers; il est donc indispensable que les voies elles-mêmes soient nommées et il est tout aussi indispensable que les noms soient correctement écrits. Pour ce faire, le Directeur général des élections s'est assuré la collaboration de la Commission de toponymie, l'organisme responsable de la gestion des noms de lieux au Québec.

Dans le cadre de ce projet et à la suite de la fusion survenue en décembre 1997 entre la municipalité de la paroisse et la municipalité du village de Ferme-Neuve, nous avons effectué une nouvelle analyse des noms de voies de communication de votre municipalité. Vous trouverez en annexe une liste de ces noms. Nous vous saurions gré de nous confirmer, dans les meilleurs délais, que cette liste est complète, que les noms inscrits sont toujours en usage, de nous signaler si elle comporte des noms de voies projetées et de répondre aux questions soulevées afin que nous puissions finaliser votre dossier. Si nous ne recevons pas de réponse de votre part, nous prendrons pour acquis que ces noms sont bien en usage et nous procéderons, s'il y a lieu, à leur officialisation.

Si vous avez besoin de précisions ou d'informations, nous vous invitons à communiquer avec la responsable de votre dossier à la Commission, madame Hélène La Rochelle, dont le numéro de téléphone est le (418) 644-4501.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Le directeur général et secrétaire,

Original signé pour

Alain Vallières

p. j. Liste des noms de voies de communication analysés

Édifice Marie-Guyart
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8
Téléphone : (418) 643-2817
Télécopieur : (418) 644-9466
Courriel : topo@toponymie.gouv.qc.ca

Commission de toponymie
Liste des odonymes par municipalité

Ferme-Neuve M, 79097

MRC: Antoine-Labelle

Odonyme

Numéro Commentaire

1 Baie-du-Diable, Chemin de la

2 Baskatong, Chemin du

3 Baskatong, Montée du

4 Chute-du-Windigo, Chemin de la

Nous vous signalons que le nom officiel de la chute elle-même est «Chute du Windigo» et non «Chutes Windigo». De plus, l'utilisation de la particule de liaison et de l'article entre le générique et le spécifique est requise pour respecter les règles d'écriture toponymiques et de la grammaire française. Par conséquent, le nom de la voie devrait s'écrire «Chemin de la Chute-du-Windigo». Seriez-vous d'accord avec la forme que nous vous proposons?

5 Cockanogog, Chemin du

Nous vous signalons que le nom officiel du lac lui-même est «Lac Cocanagog». Pourriez-vous nous préciser quelle est la forme en usage pour désigner le lac: «Lac Cocanagog» ou «Lac Cockanagog»? Le nom de la voie devra être ajusté en conséquence.

6 Crépeau, Montée

Selon les renseignements que vous avez fournis au Directeur général des élections, cette voie n'existe pas à Ferme-Neuve. Toutefois, selon nos informations, il s'agirait plutôt d'un changement de nom. Pourriez-vous nous confirmer cette information et préciser quel est le nom en usage pour désigner cette voie?

7 Daoust, Montée

8 Domaine-des-Bouleaux, Chemin du

9 Domaine-Morin, Chemin du

10 Dubé, Montée

Nous vous signalons que cette voie est mitoyenne avec la Municipalité de Mont-Saint-Michel où le nom officiel est «3e rang de Gravel». Serait-il possible de vous entendre afin d'adopter un seul et même nom pour cette voie?

11 Fontbrune, Chemin du

12 Gosselin, Chemin

13 Guin, Montée

Voir le commentaire donné pour le nom «Montée Crépeau».

14 Gravel, Montée de

15 Gravel, 1er rang de

16 Gravel, 2e rang de

17 Gravel, 3e rang de